



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 8 novembre 2023

Contact

Karine HENRY

Karine.henry@mairie-lyon.fr

04.26.99.63.47

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et tous,

Mesdames, Messieurs,

Chers habitantes et habitants,

Chers collègues,

Nous ouvrons ce conseil ce soir avec un drapeau blanc au fronton de la mairie, dans un contexte d'actualité internationale dramatique. C'est un drapeau qui en appelle à la paix, au cessez-le feu immédiat et à l'établissement des conditions d'une vie sûre et digne dans le cadre des résolutions des Nations-Unies pour l'ensemble des habitantes et des habitants des territoires situés entre la Méditerranée et le Jourdain, qui sont partagés entre population israélienne et population palestinienne. Nos pensées vont aux victimes des attaques terroristes perpétrées le 7 octobre, aux otages retenus par le Hamas et à leurs proches. Nos pensées vont aux victimes des bombardements menés sur des zones civiles par l'armée israélienne dans l'enclave de Gaza, à la population souffrant du blocus de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation. Nos pensées vont aux travailleurs humanitaires et aux journalistes qui n'ont jamais payé un si lourd tribut sur une si courte période dans un conflit armé.

Nous devons aussi diriger nos pensées vers notre territoire, pour porter notre vigilance sur les répercussions, ici, de ce conflit qui n'est pas si lointain, tant il est lié à notre histoire. A l'histoire du génocide des juifs d'Europe, dont Lyon a été un des lieux malheureusement important, on le rappelle chaque année par exemple en commémorant la rafle de la rue Sainte Catherine. L'histoire, aussi, de la colonisation de l'Afrique du nord et des fractures laissées entre populations juives et musulmanes, dont la France comme Israël sont les principales héritières. La mairie du 1^{er} soutient le travail de l'association Raja Tikva sur ce sujet et notamment la diffusion de l'exposition réalisée par les historiens Benjamin Stora et Karima Dirèche, qui sera montrée en décembre à Villeurbanne.

Les messages que nous portons entrent en résonance avec la commémoration des 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme. A la suite de violences policières, des jeunes décident, en 1983, de se mobiliser pour réclamer la justice : afin de rompre la spirale de la violence, ils optent pour une marche pacifique, dont le QG organisateur se trouvait dans le 1^{er}, le local de la Cimade dans les Pentes de la Croix Rousse. L'un des Marcheurs historiques, Farid L'Haoua, a photographié cet événement et en a tiré une exposition présentée dernièrement à l'Hôtel de Ville. Ce soir même, c'est notre collègue Yves Benitah qui présente son film « l'espérance trahie », à l'Hôtel de Ville. Les anciens marcheurs appellent les municipalités à se joindre à leur demande, et je me joins donc à cet appel, pour de meilleures politiques de lutte contre les discriminations, pour un égal accès aux services publics et pour un engagement de l'Etat sur la politique de la ville.

Pour terminer cette introduction, comme à chaque Conseil d'arrondissement, je vous propose de répondre aux questions des habitants :

1. La première question nous a été envoyée par Grégory qui nous demande s'il est prévu d'installer une borne au début de la rue Sainte Catherine pour faire respecter l'aire piétonne mise en place début octobre.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés de mise en place de la zone piétonne, en particulier en l'absence de cette borne qui n'a pas été installée pour des raisons techniques et des raisons de réaménagement prochain de l'entrée de cette rue. Mais d'ici quelques jours, nous allons renforcer la signalétique pour continuer à informer les habitants et les passants des nouvelles règles de cette rue, et en parallèle, nous renforçons la présence policière pour sensibiliser et verbaliser les véhicules qui circulent – et qui ne le devraient pas – et ceux qui stationnent. Enfin, nous avons relancé les applications de circulation pour qu'elles mettent à jour leur système, ce qui favorisera le respect de la réglementation.

En somme, la mise en place de l'aire piétonne se passe bien mais prend du temps et nous allons faire un premier bilan au début de l'année 2024, avec Jean-Christian MORIN et les services de la Ville et de la Métropole qui travaillent à cet apaisement de la presqu'île, et en lien avec les habitants et les commerçants nous pourrions adapter notre plan d'action à ce moment-là.

2. Ensuite, plusieurs personnes, suite au terrible accident de vélo de la rue Terme, nous ont envoyé des questions sur le devenir du tunnel : est-ce que nous avons l'intention de le maintenir ou de le fermer ?

Nous tenons à rappeler qu'il y a eu des travaux de sécurisation de ce tunnel, les derniers ont été effectués en 2023, mais à la suite de ces travaux nous avons constaté un maintien, voire même peut être une augmentation du nombre d'infractions, d'intrusions irrégulières dans ce tunnel, notamment en particulier dans le sens de la descente, ce qui est interdit et extrêmement dangereux. C'est pourquoi, conjointement avec la Mairie du 4^{ème} arrondissement, nous avons adressé un courrier à la Métropole, demandant des études en vue du réaménagement ou de la fermeture de ce tunnel pour qu'un tel accident ne se reproduise pas.

3. Enfin, plusieurs personnes nous interrogent sur la situation des jeunes dans le jardin de la Montée de la Grande Côte, où se trouvent entre 60 et 80 jeunes, suivant les jours, en attente d'intégrer le centre d'évaluation de la Métropole qui se trouve à proximité, rue Neyret, et dans l'attente de pouvoir avoir une place d'hébergement, ils ont été aidés par des habitants solidaires qui leur ont prêtés des tentes, et un campement s'est installé dans la Montée de la Grande Côte. Cela fait suite à l'augmentation des arrivées au cours de l'été et c'est une situation qui est dramatique et qui ne saurait perdurer, a fortiori avec la dégradation des conditions météorologiques. Nous travaillons avec, bien sûr, le centre d'évaluation mais surtout avec la Ville et la Métropole pour essayer de trouver des solutions : la Métropole a ouvert un centre d'accueil supplémentaire au cours du mois de septembre et nous travaillons ensemble à voir avec la préfecture si ce centre peut être prolongé, ce qui permettrait d'avoir des places pendant cette période hivernale. Nous avons aussi besoin d'obtenir de la part des autorités préfectorales davantage de places d'hébergement d'urgence sur la période hivernale. En attendant, nous sommes en contact quasi-quotidien avec les jeunes et avec les collectifs pour les aider dans la mesure de nos capacités, notamment pour améliorer les conditions d'hygiène, avoir accès à l'eau, des sanitaires, et en partenariat avec la Croix Rouge un camion douche qui permet un accès à l'hygiène.

Je tiens à rappeler qu'en parallèle de ce travail, nous avons une mobilisation forte sur le logement et je voulais citer l'exemple de l'ouverture de la résidence sociale ADOMA qui a été inaugurée ce lundi et qui propose 66 logements. Il y a un enjeu très fort à maintenir une mobilisation des acteurs publics, associatifs, citoyens, pour avoir un accueil et un hébergement digne des personnes sur notre territoire ; et la Biennale de l'hospitalité, qui se tient en ce moment même, a cet objectif de partager des valeurs communes, de partager des expériences, de partager ces mobilisations pour permettre ensemble d'avancer pour un meilleur accueil et un accueil plus digne sur notre territoire.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Yasmine BOUAGGA

Cette introduction faite, je vous propose de nommer un secrétaire de séance et je propose la candidature de Noé FROISSART, s'il n'y a pas d'oppositions ou d'autres candidatures. Je lui donne la parole pour l'appel nominatif.

Appel nominal

Monsieur Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Pour l'appel :

PRÉSENT. ES :

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT s'est excusée et a donné pouvoir à David SOUVESTRE

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH s'est également excusé et a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoît SCIBERRAS est absent excusé – nous avons une pensé pour lui – il a donné pouvoir à Jean-Christian MORIN

Lucie PERRIN est également absente excusée et a donné pouvoir à Noé FROISSART

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Nous constatons que le quorum est atteint et que nous pouvons ouvrir cette séance et commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2023

Y a-t-il des remarques ou des observations que vous souhaitez formuler ? Ce n'est pas le cas ; et bien je vous propose d'approuver ce PV à main levée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Ce PV est approuvé à l'unanimité.

Nous allons commencer l'examen des délibérations par l'examen de la délibération de l'état spécial de la mairie du 1^{er} et je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous la présenter.

Examen des délibérations

Arrondissement

1 2023-17268-MA1-144 – Bertrand PINOTEAU – Adoption de l'état spécial de la Mairie du 1er arrondissement pour 2024

Merci Madame la Maire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre dernier, a fixé le montant des dotations aux 9 arrondissements pour 2024, ainsi que les modalités de répartition de cette somme entre les arrondissements.

Vous vous souvenez bien sûr chers collègues de l'évolution entérinée en 2022 pour le budget 2023, qui consistait principalement à un rééquilibrage au sein de la dotation de fonctionnement, pour l'ensemble des arrondissements, entre la part dite de gestion locale et la part d'animation locale, cette dernière constituant ce qu'on appelle communément le budget politique de l'arrondissement.

La dotation de fonctionnement pour le 1^{er} arrondissement évolue cette année de façon significative à la hausse – environ + 13% – essentiellement du fait, comme j’avais eu l’occasion de vous en parler lors d’un précédent Conseil :

- du transfert des garages des Tables Claudiennes et des salles Plurielles de l’ex-collège Truffaut pour 34 K€ environ
- et de l’augmentation du marché alimentaire des crèches pour 12 K€ environ.

Ces deux postes relevant de la part dite de gestion locale, c’est-à-dire le fonctionnement des équipements gérés par le 1^{er} arrondissement, qui est donc augmentée pour 2024 à 352 947 €.

Et donc par ailleurs, pas de modification pour la part d’animation locale, qui reste strictement identique au montant 2023, à savoir 68 434 € pour le soutien aux différents évènements et actions locales.

Par ailleurs, la dotation d’investissement reste inchangée pour 2024 par rapport à 2023 (et même depuis le début du mandat), à 60 856 €, soit 2 € par habitant, répartie en :

- crédits d’équipement pour 20 856 €
- et en crédits de travaux pour 40 000 €

Comme j’ai également eu l’occasion de l’évoquer ici, nous devons rester particulièrement vigilants en 2024, notamment en cas de nouvelles augmentations sur les dépenses de fluides et d’énergie, ainsi que sur la maîtrise des dépenses, bien sûr, sur les nouveaux équipements transférés, que nous découvrons.

Mais je sais pouvoir compter, nous savons pouvoir compter, en la matière, sur la rigueur et le professionnalisme de notre Directeur Général des Services et de ses équipes.

Je vous propose donc, Chers collègues, d’adopter cet état spécial du budget pour 2024.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d’interventions ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote unanime qui nous permet d'avoir les moyens de fonctionner pour l'année 2024.

Je vais vous présenter la délibération suivante relative à la modification des tarifs des équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement puisqu'on récapitule dans cette délibération les tarifs des différentes salles, des différents équipements, mais la modification qui est soumise à notre délibération aujourd'hui concerne les garages de la rue des Tables Claudiennes.

Ville

2 2023-15241-CMMA1-129 – Yasmine BOUAGGA – Modification de la tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement

Ce sont des garages qui étaient destinés à héberger des voitures pour le stationnement et qui ont été repris en gestion par la mairie du 1^{er} arrondissement l'année dernière, en vue de permettre une meilleure occupation puisqu'une partie était vacante, et nous avons souhaité développer un projet à destination des acteurs de la culture et de l'évènementiel pour leur permettre de répondre aux problématiques de logistique et de mobilité sur lesquelles nous étions régulièrement saisis. Nous avons donc sollicité la structure CAGIBIG qui est un partenaire de la Métropole sur la mutualisation de l'équipement évènementiel, et qui va nous proposer un projet sur ces garages pour permettre la mutualisation d'équipements évènementiels à des tarifs intéressants pour les structures culturelles, et qui nous permet donc de donner un usage dynamique à ces garages avec aussi l'expérimentation d'une logistique à vélo particulièrement intéressante dans ces espaces exigus des pentes qui ne permettent pas à des gros camions d'y circuler.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il nous fallait adapter la tarification pour qu'elle soit compatible avec l'économie de fonctionnement de cette structure et des structures culturelles et évènementielles, et donc nous avons proposé de ramener le tarif à 30 € par emplacement et par mois, ce qui nous permet pour la mairie d'arrondissement de couvrir les coûts et qui permet de soutenir une action qui est intéressante à la fois sur le plan de la mobilité et des acteurs de la culture de l'évènementiel comme je l'indiquais.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ce sujet ?

Et bien donc je vous propose de voter.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre soutien unanime et je vais passer la parole à Sylvain GODINOT pour nous présenter des délibérations relatives au patrimoine, la première concernant aussi sa casquette de conseiller délégué aux sports sur le 1^{er} arrondissement.

Patrimoine

3 2023-10970-CMMA1-143 – Sylvain GODINOT – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Sport Métropole pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 33 bis cours général Giraud à Lyon 1er (EI 01056)

Merci Madame la Maire.

Alors, pour cette première délibération, il s'agit de renouveler le cadre qui nous permet de mettre à disposition le clos Galsem, qui est actuellement affecté complètement à l'association Lyon Sport Métropole. Il est proposé de reconduire cette mise à disposition sur une partie du site, l'autre partie ayant vocation à être gérée maintenant pas la mairie du 1^{er}, donc locaux qui sont situés au 33 bis Cours Général Giraud. Je vous invite à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre vote unanime et je vous redonne la parole Monsieur GODINOT.

4 2023-14131-CMMA1-141 – Sylvain GODINOT – "Annexe Hôtel de Ville – Mise en conformité d'installations techniques" – Opération n° 01031629 – 1 place Louis Pradel, à Lyon 1er – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20008

Merci Madame la Maire.

Pour ce deuxième rapport qui est présenté, il s'agit de travaux que nous allons réaliser sur l'annexe de l'Hôtel de Ville, que vous situez tous, ce bâtiment des années 70 dont nous avons régulièrement des remarques de nos concitoyens au niveau de son esthétique. Alors, il ne s'agit pas de revoir l'esthétique de l'annexe de l'Hôtel de Ville, il s'agit de refaire le système de ventilation qui est désormais obsolète et donc de remplacer la centrale de traitement d'air qui se trouve sur sa toiture. Pour cela, nous avons échangé au niveau technique sur les solutions et nous mettrons donc un système de ventilation adiabatique, c'est-à-dire un rafraîchissement par évaporation d'eau qui permettra d'être plus efficace sans un système de climatisation. Et puis l'autre point qui a nécessité un peu de temps d'échanges est de trouver un accord sur le permis de construire avec l'architecte des Bâtiments de France qui a souhaité que l'on masque mieux les émergences situées sur la toiture. Il a donc fallu installer un système de parois perforées pour avoir une vue plus esthétique depuis l'espace public, sur la toiture de l'annexe de l'Hôtel de Ville. Ces travaux complémentaires nécessitent une rallonge budgétaire et donc il vous est proposé de porter l'enveloppe de 1 million à 1,1 million d'euros pour nous permettre de réaliser cette installation. Je vous invite à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose de donner un avis sur cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole Monsieur GODINOT pour la suite des opérations de patrimoine.

5 2023-11482-CMMA1-142 – Sylvain GODINOT – "Les Subsistances – Réhabilitation et modernisation du site" – Opération n° 01182023 – 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er – Lancement des études et autres prestations préalables de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n° 20005

Merci Madame la Maire.

Le rapport suivant concerne une très grosse opération, il s'agit de travaux dans les locaux des Subsistances, travaux qui portent sur un budget de 6,3 millions d'euros. Nous avons maintenant passé la phase des études préalables, c'est un budget provisoire puisqu'il sera confirmé après les études lors de l'avant-projet définitif puis lors de l'ouverture des plis des entreprises. Le projet est de 6,3 millions d'euros. Il nous permet de faire des travaux, tout d'abord pour accueillir les pratiques artistiques amateurs qui vont devoir quitter le centre d'échange de Perrache. Elles devront quitter ce centre d'échange non plus en 2024, comme initialement prévu, mais mi 2025 puisque nous avons appris de la Métropole que le chantier prendrait un an de plus. Donc, déménagement des pratiques amateurs pour lesquelles nous trouveront, pendant le temps des travaux, une localisation temporaire, les services sont en train d'y travailler. Le deuxième sujet c'est le déménagement de l'association Nouvelles Subsistances qui va devoir libérer la place pour les pratiques amateurs et pour lesquelles nous allons réaménager les bureaux dans le site des Subsistances. Et puis enfin les travaux porteront également, dans la limite de l'enveloppe, sur le bâtiment Quai des arts qui se trouve à l'entrée du site. Donc, de très gros travaux pour le site des Subsistances qui accueille également l'ENSBA, et je vous invite évidemment à donner un avis favorable à ce projet.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Et donc le bâtiment Quai des arts c'était une demande forte de la mairie d'arrondissement et de l'adjointe à la culture puisqu'il permet de faire vivre le site, avec une offre de restauration, et cela nous fait donc une transition sur la délibération suivante portant sur les locaux affectés au café restaurant dans le Musée des Beaux-Arts.

6 2023-11557-CMMA1-133 – Sylvain GODINOT – Approbation de l'exonération partielle de la redevance dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de locaux affectés à un usage de café-restaurant et salon de thé au musée des Beaux-Arts

Merci Madame la Maire.

Il a été nécessaire de changer l'entreprise qui gère l'espace café restaurant et salon de thé au musée des Beaux-Arts. Des travaux complémentaires d'hygiène ont été programmés par la ville, ce qui a entraîné une fermeture pour travaux sur la période de l'été-automne 2023, plus précisément de juillet à novembre 2023. Cela entraîne donc une indisponibilité de ce local commercial pour le preneur et la ville vous propose de déduire de son loyer la somme de 1 822 euros en raison de la fermeture du local. Je vous invite bien sûr à donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote unanime.

Et donc puisque nous parlions des Beaux-Arts, nous allons passer aux délibérations portant sur la culture. Alors, en l'absence d'Yves BEN ITAH et de Nathalie PERRIN-GILBERT qui sont tous deux excusés parce qu'ils sont tous deux retenus sur des événements culturels importants, ces délibérations vont donc être rapportées par d'abord Mathilde CORTINOVIS et puis ensuite Noé FROISSART, et je vous donne la parole Mathilde pour la première sur le règlement du musée.

Culture

7 2023-11556-CMMA1-132 – Mathilde CORTINOVIS – Approbation du nouveau règlement de visite du Musée des Beaux-Arts de Lyon

Merci Madame la Maire.

Mes chers co-élus,

En annexe de ce projet de délibération se trouve le nouveau règlement intérieur du musée des Beaux-Arts, situé à quelques pas d'ici, sur la place des Terreaux. Ce musée est riche d'une collection d'œuvres patrimoniales, qui pour certaines ont traversé des siècles, et ont besoin d'être conservées dans de bonnes conditions. De plus, il est nécessaire de les rendre accessible au plus grand nombre. Ce règlement vise à conjuguer ces deux aspects :

- Avoir de bonnes conditions de sécurité pour le patrimoine conservé dans le musée, mais évidemment aussi pour le personnel et les visiteurs,
- Accueillir et renseigner au mieux le public pour accéder à ces œuvres.

Je profite de cette délibération pour parler de la carte culture, qui est une offre proposée par la Ville de Lyon, qui permet d'accéder, pour un an, aux expositions temporaires et aux collections permanentes des six musées municipaux de la Ville de Lyon, dont évidemment le musée des Beaux-Arts, ainsi qu'à l'ensemble des services de la Bibliothèque municipale de Lyon. Cette carte propose de nombreux avantages sur une sélection de spectacles dans différentes structures culturelles, sur des séances de cinéma et divers musées partenaires tout au long de l'année. Elle coûte 38 € à plein tarif, 15 € pour les jeunes de 18 à 25 ans et est gratuite pour toutes les personnes bénéficiaires du RSA, en situation de handicap, au chômage ou non imposables. Si vous ne l'avez pas encore, je vous invite à vous la procurer et je vous prie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette approbation à l'unanimité. Pour rappel, une nouvelle exposition sera inaugurée le 30 novembre au musée des Beaux-Arts, et vous êtes toutes et tous invités pour cette exposition sur les formes de la ruine.

Pour ne pas être ruinés, nous allons voir la délibération suivante sur les subventions d'équipements et pour laquelle je ne prends pas part au vote car je suis au Conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts.

8 2023-10356-CMMA1-136 – Noé FROISSART – Réévaluation du montant de l'opération n°SEENBAL "ENSBAL – Subvention d'équipement 2021-2026" et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00005

Merci Madame la Maire.

En l'absence d'Yves BEN ITAH, c'est moi qui rapporterai cette délibération.

La Ville de Lyon apporte largement son soutien chaque année au fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts, en apportant 6 millions d'euros de subventions de fonctionnement. C'est très largement, comme dans toutes les grandes villes, les collectivités qui financent ces écoles-là, à l'exception de la Région parisienne où c'est l'Etat qui prend en charge, mais en province, bien sûr, ce sont les collectivités qui en sont en charge. Comme un certain nombre d'organismes, l'Ecole Nationale subit la hausse des coûts de l'inflation, nous avons déjà voté une première rallonge si je puis dire de 170 000 euros précédemment, c'était en septembre. Pour que l'école puisse continuer à se développer, à rénover ses équipements notamment son matériel pédagogique, son matériel informatique et ainsi de suite, il est nécessaire à nouveau de rallonger encore un peu la subvention sur un montant qui représente près de 5 % de la subvention globale, mais cela fait tout de même un montant supérieur de 150 000 euros à voter ici. 150 000 euros qui seront versés sur plusieurs années. Aussi, je vous propose de donner un avis favorable à cette hausse de subvention qui permet, en fait, tout simplement, de réaliser ce qui avait été prévu et que nous avons voté dès le début. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. La troisième délibération portant sur la culture concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 4 structures culturelles dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

9 2023-13861-CMMA1-134 – Yasmine BOUAGGA – Attribution de subventions de fonctionnement à 4 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 96 500 €. Approbation de conventions

Nous avons à examiner des délibérations régulièrement sur ce Fonds d'Intervention Culturel. Pour cette délibération qui nous est soumise aujourd'hui, les structures qui sont proposées à subvention sont KIBLIND, CA PRESSE – qui fait un festival de rencontres du dessin de presse dont nous avons déjà accueilli des événements dans le 1^{er} arrondissement – l'Institut Français de Civilisation Musulmane et le Marché Gare. Je vais juste dire quelques mots sur KIBLIND qui est la structure située dans le 1^{er} arrondissement et qui reçoit, pour la première fois, une subvention dans le cadre de l'organisation de la première édition du festival de l'illustration, IF FESTIVAL, qui s'est tenu le week-end des 7 et 8 octobre aux Subsistances justement dont nous parlions juste avant, et qui a permis de réunir jusqu'à 80 illustrateurs-illustratrices français et internationaux, certains jeunes illustrateurs-illustratrices lyonnais et d'autres qui ont déjà une carrière importante et qui ont permis de rencontrer un très très large public et de faire connaître l'illustration, d'animer des master class et des concerts animés. Voilà, un grand nombre d'événements qui ont eu un très gros succès sur ce week-end et il est envisagé de le poursuivre. La Ville de Lyon propose donc d'attribuer 10 000 euros de fonctionnement pour permettre la poursuite de cette initiative.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime. Nous allons passer à l'examen du rapport annuel égalité femmes-hommes et je donne la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN pour nous le présenter.

Egalité F/H

10 2023-13982-CMMA1-131 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2022

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Ce rapport est un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est une obligation légale. Pour un rappel rapide, cette obligation est instituée par l'Etat par la loi du 4 août 1789... Non, 2014, disons que le 4 août c'était l'abolition des privilèges, le lapsus est significatif ! Je reprends, ce n'est donc pas 1789, mais une loi du 4 août 2014 qui oblige les collectivités territoriales et l'Etat à produire un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes chaque année. La Ville de Lyon étant assujettie à cette obligation, nous pouvons déjà constater quelques évolutions notables depuis qu'on est arrivé en tant qu'élus à la Ville de Lyon ; à noter bien sûr quelques difficultés pendant la période du COVID.

Le point le plus notable à signaler est la revalorisation de la rémunération pour rattraper les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre collectivité, notamment en ce qui concerne les filières dites « féminines » : plus de 7 millions ont ainsi été consacrés à cette égalité, dont un peu plus de 4 millions pour les agents de catégorie C qui représentent une grande majorité de ces filières dites « féminines » et qui ne sont pas valorisées notamment dans la filière sociale, culturelle et éducative.

L'autre point notable, évidemment, c'est toute cette attention que nous avons eu à cœur de porter : c'est l'égalité en matière de sport entre les femmes et les hommes. Nous savons que les femmes ont des performances en matière sportives, mais cela reste l'apanage et la domination du sport masculin ; le rapport est dense, je ne peux pas tout citer, mais pour les points les plus notables, sachez que la ville a poursuivi ce rééquilibrage avec le soutien au sport professionnel féminin par l'alignement des dépenses entre l'open parc masculin et l'open 6^{ème} sens féminin pour les éditions 2022.

De même, sur la culture, il s'agit de lisibiliser tout le travail et toute l'œuvre artistique des femmes qui restent encore à ce jour très peu visibles : nous pouvons citer par exemple la collaboration du Musée d'Art Contemporain avec les associations qui luttent contre les discriminations envers les femmes, notamment l'association SOS SUD SOUDAN qui lutte contre les discriminations envers les femmes et contre la pratique des mariages forcés, de l'excision, et puis de démontrer combien les discriminations liées au genre via l'art et déconstruire les représentations et les préjugés, personne ne sera donc surpris ici que j'ai choisi cet exemple-là, combat que nous partageons, que je porte avec beaucoup d'engagement, beaucoup de difficultés quelques fois, mais avec beaucoup d'adhésion de notre majorité pour que les violences faites aux femmes, qu'elles soient ici ou ailleurs, soient un jour éliminées et que les femmes accèdent à l'entièreté de leurs droits, de leur intégrité intellectuelle, physique, corporelle et psychologique. Donc, énormément de choses.

Je voudrais simplement terminer sur ce rapport pour rappeler que la visibilité des femmes c'est aussi dans l'espace public, rappeler que nous avons féminisé quelques espaces dans le 1^{er} arrondissement avec des noms de femmes illustres, de femmes qui ont consacré leur vie à l'engagement pour l'égalité, contre l'esclavage, contre les discriminations, contre la colonisation. Et pour citer ces quelques femmes dans des domaines différents : Marsha P. JONHSON, Solitude et Marie MARVINGT qui, bien sûr, très modestement, dans notre petit arrondissement, ornent nos rues, nos places et nos squares. Voilà. Donc, il ne s'agit pas d'adopter, juste de prendre acte de ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022, avec évidemment tout le soutien que nous portons aux associations féministes qui luttent pour l'égalité, contre les violences et certains événements illustres comme le 8 mars et le 25 novembre. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou observations que certains, certaines souhaiteraient formuler ?

S'il n'y en a pas, je propose que nous prenions acte de ce rapport et je vous remercie pour cette présentation.

Nous allons passer à l'examen des rapports concernant la petite enfance, l'éducation et la jeunesse et je donne donc la parole à Fatima BERRACHED pour nous les présenter.

Petite enfance/Education/Jeunesse

11 2023-13957-CMMA1-126 – Fatima BERRACHED – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Madame la Maire, Chers collègues,

Ce premier rapport concerne l'adoption et le renouvellement des conventions cadres et mixtes pour les équipements de petite-enfance.

Pour le 1^{er} arrondissement, sont concernés :

- La ludothèque « Croc'aux jeux » portée par l'association Mythe au Logis et le relais petite enfance Les P'tits Soyeux, il s'agira alors du renouvellement de la convention cadre et de la convention d'occupation des locaux,
- Et l'association franco-allemande pour l'enfance pour l'équipement Kindertreff avec le renouvellement de la convention cadre.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable au présent rapport, je souhaite renouveler mes remerciements à ces 3 équipements :

- Tout d'abord à la ludothèque et au relais petite enfance : après des mois difficiles, les recrutements des nouveaux professionnels du relais petite-enfance, leur implication, la cohabitation sur l'antenne de la Place Sathonay se passe au mieux pour le relais et la ludothèque. Les assistantes maternelles en sont ravies ainsi que les parents. Ces professionnels ont d'ailleurs donné une nouvelle dynamique au relais.
- Je souhaite aussi renouveler mes remerciements à la crèche Kindertreff qui porte un partenariat, soutenu par l'éducation nationale et la Ville de Lyon, avec la maternelle Raoul Dufy, remercier aussi les parents de cet équipement pour leur implication dans la réalisation de l'espace végétalisé qui est un exemple pour les autres équipements associatifs.

Afin que les équipements puissent poursuivre leur fonctionnement, je vous invite donc à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de voter un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Madame BERRACHED.

12 2023-13860-CMMA1-127 – Fatima BERRACHED – Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 – Attributions de subventions, compléments, ajustements

Le rapport sur le projet éducatif concerne les activités des projets éducatifs. Le présent rapport fait suite à la délibération présentée lors de la séance du mois de septembre qui présentait les projets des écoles.

Il y est indiqué, dans ce présent rapport, des ajustements comme des annulations d'attributions, des compléments de subventions avec un projet autour de la citoyenneté.

A noter que les écoles du 1^{er} ne sont pas directement concernées par ces attributions.

Pour les nouvelles attributions et dans le champ de l'éducation à la transition écologique, il s'agira de :

- Collectif Eduquer Dehors 69, pour une subvention de 10 000 € pour accompagner les écoles qui participent au dispositif faire classe en dehors.

Cet appui consistera en la réalisation d'une cartographie consolidée à l'échelle de la ville des pratiquants, du nombre d'enfants concernés, des lieux de pratiques et des aménagements, ressources et moyens nécessaires, et de la mise à disposition de l'expertise des associations qui constituent ce collectif à l'appui des équipes et la capitalisation des bonnes pratiques pour faire vivre le réseau des enseignants engagés dans cette approche de faire classe dehors.

- CANOPE avec une subvention de 5 000 € pour accompagner le dispositif faire classe dehors, toujours. L'accompagnement proposé par CANOPE se traduira par la mise à disposition de ressources pédagogiques, existantes ou à créer ; à l'appui de ces pratiques, de la documentation et de la valorisation des pratiques « remarquables » qui pourront être partagées lors de la journée organisée au printemps par la ville consacrée à l'éducation dehors.
- Et enfin, la Méandre, c'est un mouvement d'éducation populaire pour accompagner 6 équipes de périscolaire volontaires du périscolaire pour s'engager dans une expérimentation de pratiques d'animation dehors et mener des actions de sensibilisation des professionnels et des parents.

C'était un petit focus sur ces actions de faire classe dehors puisque les écoles du 1^{er} sont impliquées dans ces actions comme l'école élémentaire Aveyron ou bien encore l'école primaire Michel Servet.

Notons aussi une subvention pour « fréquence école » pour un soutien aux actions d'éducation autour du numérique – un peu nécessaire en ce moment – qui sont mises en œuvre à destination de la communauté éducative et des parents.

Afin que les équipes scolaires et périscolaires puissent poursuivre leurs actions, je vous invite, bien évidemment, à donner un avis favorable. Je vous en remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Dans ce cas, je vous propose de voter un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Madame BERRACHED.

13 2023-8958-CMMA1-128– Fatima BERRACHED – Lyon 2030 un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale – Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros

Et le dernier rapport que je vous présente concerne la jeunesse avec l'action « un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale » et dans le cadre de Lyon 2030, la Ville de Lyon s'est engagée à renforcer ses actions dans un objectif de neutralité climatique, et l'un des leviers mis en œuvre est le soutien d'initiatives et projets locaux, pour accompagner l'émergence d'initiatives et d'expérimentations sur le territoire.

Une première délibération a déjà été adoptée lors de la séance du Conseil municipal de septembre avec le volet bourse jeunes ; il s'agit donc par le présent rapport du projet « Lyon 2030 : un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale ».

Cette action vise à atteindre 2 objectifs :

- Faire découvrir à des jeunes des métiers de la transition écologique ou des nouvelles voies d'engagement,
- Permettre aux structures bénéficiaires d'agir concrètement en faveur de la transition écologique, ou à sensibiliser la population.

Grace au réseau de partenaires, des associations culturelles, de l'éducation populaire, des associations déjà engagées sur la transition ont ainsi déposé des projets. Il y a aussi des associations, déjà partenaires de la ville, qui pourront déployer de nouvelles actions. Il s'agira d'actions de sensibilisation du grand public, des réalisations de bilan carbone, de création d'événements. En exemple aussi, sont concernés des projets dans les domaines de l'alimentation, de la réduction des déchets et du compostage, du réemploi et de l'énergie.

Ainsi c'est près de 49 050 euros qui seront attribués. A noter pour le 1^{er} arrondissement :

- Le Centre Social Quartier Vitalité avec deux services civiques qui vont mener des actions internes pendant 9 mois
- Le Centre Social Croix-Rousse avec un service civique de 10 mois sur la transition intergénérationnelle
- La Cité Anthropocène avec deux stagiaires sur une durée de 11 mois au total qui est partenaire Lyon 2030.

J'ai juste un petit regret, c'est qu'il n'y a pas d'actions autour du numérique responsable.

En tous les cas pour permettre à ces associations de mener leur projet, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des compléments sur ces sujets ?

Donc, je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette belle initiative qui profitera à beaucoup d'acteurs du 1^{er}. Nous poursuivons très logiquement sur la transition écologique et je donne la parole à Mathilde CORTINOVIS pour nous présenter la délibération suivante.

Transition écologique

14 2023-13994-CMMA1-140 - Mathilde CORTINOVIS – Attribution de subventions à des associations œuvrant pour la transition écologique - Mission transition écologique

Merci Madame la Maire.

C'est un projet de délibération qui concerne l'attribution de subventions à des associations qui œuvrent pour la transition écologique.

Dans le cadre de la démarche Lyon 2030, la municipalité souhaite engager un maximum d'acteurs et d'actrices dans la transition écologique, par ses propres actions bien sûr, mais aussi en soutenant des acteurs économiques, de l'enseignement, de la recherche... mais aussi des associations. Dans cette délibération, nous visons plus précisément des actions d'associations qui veulent embarquer les citoyens et des citoyennes dans la transition. Il y en a trois :

La première est La Fresque du climat, qui organise fresque géante au Palais des sports de Gerland ce samedi 11 novembre, afin de mobiliser mille et une personne en une seule journée autour des enjeux climatiques, avec des fresques diverses comme la fresque de la biodiversité

ou – vous allez être contente ma chère co-élue – la fresque du numérique. C'est une subvention pour un montant de 5 640 €.

La deuxième association concernée s'appelle Avenir climatique, qui a développé un programme de formation intitulé « Academy d'Avenir Climatique » pour donner des compétences aux participants et participantes sur les enjeux énergie-climat, avec une subvention d'un montant de 2 500 €.

Et enfin l'association « Les citoyens-citoyennes pour le renouvellement de la démocratie » qui organise une assemblée de co-décision sur les solutions efficaces et justes sur le climat avec des parlementaires. Le montant de la subvention s'élève à 3 000 €.

Je vous prie de donner un avis favorable à ce projet de délibération. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Oui, Noé FROISSART ?

Monsieur Noé FROISSART

Je signale que je ne prendrai pas part au vote étant un peu lié à la Fresque du Climat.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Donc, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup ; et reprenez bien la date de ce samedi. Je vous redonne la parole Madame CORTINOVIS pour la délibération suivante.

Funéraire

15 2023-15932-CMMA1-130 – Mathilde CORTINOVIS – Politique funéraire – Orientations stratégiques 2023-2026

Merci Madame la Maire.

C'est un projet de délibération qui concerne la politique funéraire de la Ville de Lyon. Alors, la délégation aux cimetières a longtemps été déléguée aux espaces verts, mais depuis 2022, un adjoint délégué a été nommé pour s'occuper de la politique funéraire. L'objet de ce projet de délibération est de vous présenter sa feuille de route pour les années 2023 jusqu'à 2026, et je vous donne quelques grandes lignes :

Déjà essayer de comprendre pourquoi on a nommé quelqu'un sur cette politique funéraire : c'est parce que la politique funéraire est un bien commun, qui mérite une politique d'investissement ambitieuse, notamment sur la rénovation et la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance, pour garantir de l'espace aux générations futures.

Un deuxième sujet important, c'est de pouvoir en garantir l'accès à toutes et à tous, et donc une politique de tarification sociale et progressive des concessions funéraires sera mise en place, et c'est la première fois que cela arrive en France. De plus, le développement de carrés confessionnels permettra d'accueillir tous les défunts et toutes les défunt(e)s, croyants et non-croyants, pour que tout le monde soit réuni... jusqu'à la fin.

Enfin, pour s'inscrire dans la transition écologique, un plan d'investissement sera mis en place pour la renaturation des cimetières, la création d'une trame verte à Guillotière et d'une ferme pédagogique au cimetière de Loyasse. De plus, tous les cimetières lyonnais sont désormais labellisés « Refuges de biodiversité » par la LPO. Et enfin, la ville va explorer la possibilité de proposer des funérailles sobres écologiquement, avec la création d'un « carré nature! » qui permette d'être inhumé dans une prairie.

Donc, pour toutes ces bonnes raisons, je vous prie de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Oui, Madame BOFFET.

Madame Laurence BOFFET

Oui, simplement pour souligner que sur cette politique funéraire – j’essaierai de ne pas faire de mauvais jeux de mots – ceci dit elle est importante, c’est un vrai service public qu’il faut valoriser, et c’est une des premières en France sur à la fois la tarification, mais aussi l’engagement pour que cela reste accessible puisque c’est de plus en plus difficile et on a des acteurs sur ce marché-là qui n’ont pas le droit de se faire concurrence entre eux mais qui du coup, quand même, s’arrangent beaucoup et qui rendent les éléments de plus en plus chers ; donc le fait de garder cette gestion-là en public et d’avoir une stratégie sur plusieurs années est important, et à la fois la politique de tarification et la politique de reprise de concessions sont vraiment novatrices dans ce domaine. Voilà, c’est donc une bonne nouvelle et portée par Laurent BOSETTI à la Ville de Lyon.

Madame Yasmine BOUAGGA

Madame HADDAD-GROSJEAN.

Madame HADDAD-GROSJEAN

Juste un complément. Je crois qu’un adage dit qu’il n’y a que face à la mort que l’on est égaux mais en fait, en réalité, non, même face à la mort on n’est pas égaux : même dans la mort il faut quand même avoir les moyens d’être inhumé ou d’inhumer les siens et je crois qu’au-delà du service public, c’est aussi la concrétisation d’un principe d’égalité, et de la dignité des défunts, et du confort et de l’apaisement des familles qui perdent un être cher, un des leurs, de ne pas se préoccuper de la manière dont il faut financer les funérailles et je crois que c’est écrit dans la délibération, c’est une première en France, et je pense que l’on peut se réjouir et être fier de cette initiative, et je crois que c’est du service public, de l’égalité, mais c’est aussi notre humilité face à la vie mais face aussi à la fin de la vie ; on parlait de sobriété, l’humilité c’est aussi la sobriété. Voilà, c’est tout ce que je voulais compléter par rapport à cette délibération. Merci à nos collègues élus, à la Ville de Lyon et à Laurent BOSETTI.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Et merci d’avoir souligné dans vos interventions l’importance de cette feuille de route et de ce que cela pose en termes de service public. Donc, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous allons à présent vous parler de solidarité et de ces enjeux d'égalité aussi pour lesquels il faut que la collectivité engage une tarification sociale, et donc nous allons examiner à présent des délibérations portant sur la solidarité et je vous donne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour les présenter.

Solidarité

16 2023-13965-CMMA1-135 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Fonds d'aide exceptionnelle "inflation énergies" aux associations – Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations intervenant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (association ' La Passerelle d'Eau de Robec ', association ' ADOS ', association ' EUREQUA ', association EPIcentre ') pour un montant total de 70 000 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

On est dans la cohérence puisque ce rapport concerne une attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre d'un fonds d'aide exceptionnelle, au bénéfice d'associations qui œuvre dans les quartiers politiques de la ville, d'un montant de 70 000 euros. Il y a quatre associations, mais pour notre arrondissement, il s'agit de l'association « La Passerelle d'Eau de Robec » qui se verra attribuer, si vous approuvez bien ce rapport et à l'issue du Conseil municipal, la somme de 22 000 euros. Voilà. Toujours dans la solidarité, l'égalité et bien je vous demande, Chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc, je vous propose de voter un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Je vous redonne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour la délibération suivante.

17 2023-14008-CMMA1-139 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

Je vous remercie. L'exercice ne va pas être simple mais je vais essayer de le simplifier. C'est à la fois technique et pas du tout ; ce rapport concerne l'approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation de ce que l'on appelle les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions. C'est un jargon assez spécifique, mais en tout cas ces instances sont mises en place depuis un certain nombre d'années pour fluidifier, faciliter et examiner avec attention les spécificités d'un certain nombre de situations liées à la crise et à la problématique du logement. Que dire sur ce rapport ? Et bien ces Instances Locales d'Habitat ont besoin du soutien de la Ville de Lyon. Il nous est demandé d'approuver un soutien financier à hauteur de 20 000 euros afin que ces instances se tiennent ; mais à quoi servent-elles ces instances ? Et bien je viens de le dire très brièvement mais peut être en rappeler plutôt le contexte : au 31 décembre 2022, plus de 34 000 ménages demandent un logement social ou abordable à Lyon, soit une tension de 12,4 demandes pour une seule attribution, et cela c'est globalement sur la Ville de Lyon. En revanche, sur le 1^{er} arrondissement, nous sommes à environ 17 demandes pour une attribution. Il y a également un tiers de ces plus de 34 000 qui ont une demande de logement depuis 2 ans (en moyenne). 21 % sont des familles monoparentales, 34 % sont locataires d'un logement social inadapté et 37 % sont dépourvus de logement, donc, soit ils sont hébergés en structure, soit chez un tiers ou sans solution de logement. Donc, voilà, je vous dresse un tableau un peu pessimiste. Ces instances sont destinées à examiner ces situations spécifiques, de sorte à trouver une solution de logement pour tous ces demandeurs précaires, hébergés, sans logement, etc.

Mais depuis un certain nombre d'années, ces instances ont montré un peu leurs limites. La Métropole de Lyon, à notre arrivée, après une étude, a souhaité faire évoluer ces instances. L'évolution de ces instances porte des aspects bien positifs et quelques réserves, en tout cas pour ma part. Alors, je vais commencer par la réserve : dans les anciennes instances, la Préfecture, grand pourvoyeur de logements abordables et de logements sociaux, siégeait à ces commissions. Or, aujourd'hui elle ne siège plus dans ces nouvelles commissions. L'ensemble de notre majorité appelle et travaille à ce que la Préfecture, donc l'Etat, revienne siéger dans ces instances et nous aider à trouver des solutions. Or aujourd'hui, j'ai le sentiment

que tout ceci s'inscrit dans le désengagement général de l'Etat sur un certain nombre de thématiques sociales, solidaires mais aussi de logement. J'appellerai évidemment à donner un avis favorable au soutien de la Ville et à la signature de cette convention, d'autant qu'il y a une clause de revoyure, c'est-à-dire une évaluation en 2024 pour voir comment on avance dans le cadre de ces instances pour permettre de trouver des solutions, même à la marge, même si ce n'est pas toujours satisfaisant, mais au moins de pouvoir résoudre un certain nombre de situations, comme les familles monoparentales ou les femmes victimes de violences intra familiales, des personnes âgées dont le bail arrive à terme, des personnes mal logées, etc. J'aime finir par les points positifs : dans le cadre de ces évolutions, il y a quand même un dispositif qui est mis en place, et bientôt nous allons tenir notre organisation sur le 1^{er} arrondissement, conjointement avec le 2^{ème} et le 4^{ème} arrondissement ; c'est une organisation de commissions de maintien dans le logement, ce qui veut dire que plutôt que de faire du curatif, faire du préventif. Et bien le préventif, ça veut dire prévenir les expulsions et le maintien au logement, parce que souvent les expulsions arrivent après un cumul de problématiques et trop tard pour que nous puissions intervenir ; et donc prévenir sur les impayés de loyer, prévenir aussi sur les impayés de factures d'énergie c'est aussi le maintien dans le logement.

Je ne sais pas encore ce que va donner cette commission, elle a été expérimentale dans le 7^{ème} et le 8^{ème} arrondissement, prochainement dans le nôtre, le 2^{ème} et le 4^{ème}. En tous les cas, vous pouvez compter sur mon investissement, mon engagement habituel pour que cette instance puisse être une instance de vraie prévention pour éviter les expulsions.

Voilà. Je vous remercie et bien évidemment, comme je vous l'ai dit, je vous appelle à donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci de nous avoir expliqué le fonctionnement de ces instances locales du logement et de l'habitat.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc, je vous propose de donner un avis favorable, tout en ayant entendu vos réserves, bien sûr.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable. Nous allons passer à l'examen d'une délibération portant sur la prévention en matière de sécurité, donc je donne la parole à Jean-Christian MORIN pour nous la présenter.

Prévention

18 2023-10997-CMMA1-138 – Jean-Christian MORIN – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels "LES BONS REFLEXES"

Merci beaucoup.

Il s'agit d'une délibération très technique d'approbation d'une participation au budget de 15 000 euros pour la Ville de Lyon ; participation à un budget de réalisation d'une plaquette « Les bons réflexes » qui sera distribuée à chacun des foyers de 49 communes autour de Lyon et Lyon, la quasi-totalité donc de la Métropole, moins quelques communes et quelques autres communes autour, et qui viendra expliquer aux habitants les bons réflexes en cas d'accident industriel lourd, donc on pense évidemment à la vallée de la chimie, mais ce n'est pas le seul avec également beaucoup de risques liés au transport de produits chimiques sur les routes et les voies ferrées qui nous avoisinent, plus une centrale nucléaire qui n'est pas très loin non plus. Donc, 15 000 euros qui vont aller dans un pot commun de manière à informer en tout 1 600 000 foyers en Auvergne-Rhône-Alpes centrés autour de Lyon et des grandes vallées.

Et donc, je requière votre avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc, je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour nous informer sur ces risques industriels. Et pour terminer, avec les fêtes de fin d'année, je vais donner la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous présenter la délibération portant sur les illuminations.

Commerce

19 2023-14002-CMMA1-137 – Bertrand PINOTEAU – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Merci Madame la Maire.

Oui, nous terminons en lumière !

Donc, Chers collègues,

Cette délibération, récurrente, concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants dans le cadre des illuminations et animations à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui sont prévues cette année, à vos agendas, du 24 novembre 2023 au 2 janvier 2024.

Le principe habituel est de subventionner à hauteur de 50 % les actions effectives des associations de commerçants, avec un plafond de participation de 20 000 € par action.

Les acteurs du 1^{er} arrondissement concernés par ces subventions sont :

- L'association Vitrine des pentes, tout d'abord, pour 2 386 € ;
- Et l'association, manager de centre-ville, My Presqu'île, pour un montant total d'environ 45 000 € ; My Presqu'île qui centralise l'organisation pour l'ensemble des associations de la Presqu'île, à l'exception de Vitrine.

A noter, pour cette année, que l'association Vitrine des pentes reconduit une nouvelle fois son projet d'illuminations de vitrines, et non pas de rues, sur la base de kits proposés à 30 de ses commerçants adhérents.

Et puis côté My Presqu'île, que l'enveloppe attribuée intègre dans notre 1^{er} arrondissement un projet expérimental, proposé par l'association Carré Romarin en lien avec la scénographe Marion CHAUVIN, dont vous avez sans doute déjà pu voir des œuvres dans l'espace public à Lyon, comme par exemple l'année dernière son installation « I love light » Place Bellecour.

Et donc ce nouveau projet est basé sur un principe de suspensions légères aux éclairages publics existants – et non sur filins comme cela peut être traditionnellement le cas – et également des « projections » au sol. Alors, je mets des guillemets à projections puisqu'en fait il s'agirait, si j'ai bien compris, d'éléments peints au sol éclairés en lumière bleue. Alors, peut-être cela à évoluer, Jean-Christian MORIN aura sans doute des compléments à apporter car je n'ai pas les dernières éléments. Et donc une expérimentation basse consommation, à la fois plus responsable et plus créative, qui pourrait avoir vocation à s'étendre ultérieurement à l'ensemble de la Presqu'île, en tout cas c'est l'ambition.

Le total de subventions pour la ville revient au même niveau qu'en 2020, environ 145 000 € au total, après deux années à des montants plus élevés du fait notamment du relèvement à 60% de la participation ville en 2021.

La sobriété s'appliquera bien entendu à ces illuminations, avec une nouvelle et légère réduction de cinq jours de la période de mise en lumière et le maintien de leur extinction à 23 H 00, réduction qui avait été décidée déjà en 2022.

Je vous invite donc, Chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération, et bien entendu à déambuler dès le 24 novembre dans notre arrondissement, à la découverte des vitrines participantes et de l'installation particulière rue Romarin.

Monsieur Jean-Christian MORIN

Juste une petite précision, effectivement, les peintures fluorescentes au sol étant glissantes, elles ont été retoquées par le service de voirie et ce seront donc des projections par boîtier LED, boîtiers LED ré-employables qui ont pour vocation à être réutilisés dans les prochaines années.

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Voilà, nous sommes bien sur des projections finalement. Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres compléments sur cette délibération ?

On sait que la peinture peut glisser, on en a fait l'expérience !

Donc, je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Et bien merci beaucoup, et nous en avons fini avec notre ordre du jour.

Je vous donne quelques éléments d'agenda : le 11 novembre nous avons bien sûr les commémorations qui se trouvent au Parc de la Tête d'Or, auquel nous irons accompagner des enfants du Conseil d'arrondissement des enfants, nous avons aussi le marathon des Fresques du Climat qui se trouve au Palais des Sports de Gerland, cette journée du 11 novembre. Le 21 novembre se tiendra en mairie une réunion publique sur la réouverture du bâtiment Flesselles comprenant les anciens Bains Douches et le stand de tir, et sur le projet social qui pourrait y voir le jour. Nous poursuivons les ateliers de concertation sur l'apaisement de la presqu'île, un s'est tenu hier, et le 22 novembre un se tiendra sur le secteur Gare Val d'argent. Le 24 novembre se tiendra le Forum mi-mandat avec les élus du 1^{er} arrondissement et le Maire de Lyon pour présenter l'avancement à mi-mandat des projets portés par notre majorité. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 6 décembre, juste avant la Fête des Lumières du 8 décembre. Mathilde CORTINOVIS, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Madame Mathilde CORTINOVIS

Si je peux me permettre, juste de rappeler la date du 25 novembre qui est la Fête des Quartiers, donc la fête des conseils de quartiers, mais qui est évidemment ouverte à tous les habitants et toutes les habitantes. Il y aura des marrons chauds, ce sera dans la cour du Collège Truffaut et je vous invite à venir nous rencontrer.

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN

Puisque l'on est dans le 25 novembre, n'oublions pas les violences faites aux femmes et l'association FILACTIONS fera une balade urbaine dans le 1^{er} arrondissement à l'occasion de cette journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes. Voilà pour ce complément d'information.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Nous avons donc un agenda très dense avec beaucoup d'évènements et je vous remercie de votre implication sur tous ces évènements et je vous souhaite une belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Le secrétaire de séance,

Noé FROISSART



